

Libération le 31 mars 2011 à 17h01

Cherche retraité pour combler désert médical

Alors qu'un sénateur UMP propose de supprimer les pénalités aux généralistes qui refusent de s'installer hors des villes, le gouvernement propose de faire appel à des médecins retraités.

[133 commentaires](#)



Près de Valence.

•

Le gouvernement veut «*inciter les médecins retraités à poursuivre leur activité, en particulier dans les zones qui manquent de médecins*», a déclaré jeudi à l'Assemblée nationale la secrétaire d'Etat à la Santé Nora Berra.

Nora Berra a par ailleurs constaté que les jeunes médecins ne connaissaient pas les «*mesures incitatives*» qui les encouragent à exercer dans les «*déserts médicaux*», lors d'un débat sur l'évaluation de la loi Santé du quinquennat votée au printemps 2009 (Hôpital, patients, santé, territoire).

«*Nous avons aussi mis en place le contrat d'engagement de service public (CESP) pour les étudiants, à l'issue de la première année ou ultérieurement*», a-t-elle rappelé. «*Contre une allocation mensuelle de 1200 euros jusqu'à la fin de leurs études, ces étudiants s'engagent à exercer, à la sortie, dans les zones sous dotées*».

Mais seules 200 bourses sur 400 ont été attribuées, selon le rapport parlementaire d'évaluation de la loi.

Nora Berra a estimé que les Agences régionales de santé (ARS), qui regroupent tous les acteurs de la santé (Hôpitaux, Assurance maladie...), «*vont pouvoir remédier à ce danger de désertification médicale*».

Pénalités supprimées

«*La répartition inégale des médecins sur le territoire s'aggrave*», a estimé le député PS Christian Paul. «*Le manque de courage initial se double d'un recul orchestré par la proposition de loi Fourcade relayant les propositions les plus conservatrices*».

Christian Paul faisait allusion à la proposition de loi du Sénateur UMP Jean-Pierre Fourcade, qui

sera examinée le 12 avril en séance publique à l'Assemblée nationale.

Ce texte, adopté mercredi en commission à l'Assemblée, supprime les pénalités financières (jusqu'à 3000 euros par an) applicables aux généralistes qui refusent de contribuer au repeuplement des déserts médicaux. *«La confiance ne passe pas par des mesures coercitives. Nous croyons à l'incitation, et c'est d'ailleurs le sens des mesures que nous prenons»*, a confirmé Nora Berra.

(Source AFP)